

Image not found or type unknown



CDD renouvelable et chômage

Par **Delpfff89**, le **05/01/2025** à **14:03**

Bonjour

Je suis enseignante dans un CFA depuis 1 an et demi, sous CDD renouvelable 5 fois, soit 6 ans de travail, sur le modèle de droit public de l'Education Nationale. Si je ne signe pas l'avenant pour continuer en septembre prochain, est-ce que j'ai droit au chômage? Merci de votre aide.

Par **Louxor_91**, le **05/01/2025** à **19:45**

Bonjour,

cela dépendra de la case cochée par votre employeur ! Si il estime que c'est de votre chef que le CDD n'est pas reconduit, ce sera une démission. Donc pas d'indemnités de chômage à suivre. A moins que dans votre cas les données soient différentes ?